



# Engager le citoyen dans la vie associative

## PRINCIPALES PROPOSITIONS

### FAIRE DES GÉNÉROSITÉS UNE GRANDE CAUSE NATIONALE

1. **Accorder le label « grande cause nationale » aux générosités afin d'en promouvoir toutes les formes.**

### LABELLISER ET CERTIFIER

2. **Renforcer la reconnaissance du Comité de la Charte** en faisant en sorte que les quelque 200 très grandes associations et fondations qui font appel à la générosité du public soient, sur une base volontaire, contrôlées tous les ans par le Comité de la Charte.
3. **Étendre la mission du commissaire aux comptes**, au-delà de la certification des comptes, à la vérification de la conformité à des référentiels spécifiques, définis en commun par les coordinations associatives concernées et le Comité de la Charte.
4. **Rendre obligatoire, pour toute association ou fondation, grande ou petite, faisant appel aux générosités privées et/ou bénéficiant de subventions publiques, la publicité de son rapport annuel et, plus généralement, de l'ensemble des rapports de contrôle qui la concernent.**
5. **Assurer le contrôle des « fonds de dotation » par la mise en place, au niveau du ministère de l'Intérieur, d'un registre qui en tiendra une liste exhaustive, à partir d'informations fournies par les préfetures.**



## DÉVELOPPER LE BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF

- 6. Impliquer les systèmes éducatifs dans l'engagement précoce des jeunes** en mobilisant à la fois a) l'Éducation nationale : dans cette perspective, une mission interministérielle, ouverte à la société civile et au monde associatif, devrait être mise en place afin d'étudier les moyens d'impliquer au mieux le système éducatif ; b) le monde associatif : un travail sur les conditions d'accueil et d'intégration des jeunes dans les associations « instituées » devrait être entrepris.
- 7. Inciter les entreprises à encourager leurs salariés et futurs ex-salariés (les retraités) à s'engager dans le bénévolat.** S'agissant des salariés, un « groupe d'action » pourrait être mis en place pour étudier les voies et moyens permettant de développer le bénévolat d'entreprise. Quant aux retraités, leur implication dans le bénévolat associatif passe par la mise en œuvre en amont d'un processus d'accompagnement, individuel ou collectif, à la transition travail/retraite, et par la définition d'un « nouveau projet de vie ».
- 8. Favoriser le bénévolat des demandeurs d'emploi afin d'accélérer leur retour sur le marché du travail.** Cela passe par a) le développement de partenariats pragmatiques entre le Service public de l'emploi et les associations, qui permettraient notamment d'identifier des missions bénévoles susceptibles de remobiliser les demandeurs d'emploi intéressés et motivés à la perspective de développer leurs compétences dans le cadre d'un bénévolat ; b) une forte sensibilisation des entreprises et des recruteurs au fait que les associations sont des lieux de qualification et de développement des compétences ; c) une plus grande reconnaissance, par les recruteurs, du « Passeport Bénévole® ».
- 9. Accélérer la mise en place d'un réseau territorial de soutien au bénévolat** en renforçant le réseau territorial de France Bénévolat.

## MUTUALISER LES MOYENS ASSOCIATIFS

- 10. Encourager la mutualisation des moyens et des savoir-faire entre associations aux plans intercommunal et départemental.**

INSTITUT  
MONTAIGNE

